

INGÉNIEUR TERRITORIAL

CONCOURS INTERNE

SESSION 2015

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS OU PROJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : Sécurité et prévention des risques

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 70 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- Vous préciserez, le cas échéant, le numéro de la question et de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Lors de la création de la communauté de communes, la compétence du traitement des déchets a été transférée. En 2014, quatre autres communes ont intégré la communauté de communes et la capacité des déchetteries aura atteint son maximum en fin d'année.

Le conseil communautaire a donc délibéré pour la construction d'une usine d'incinération des déchets.

Face aux problématiques de ce type d'ICPE (liées à des incendies qui peuvent être dommageables pour la continuité du service et pour les populations environnantes), les communautés de communes sont souvent très inquiètes de voir se construire ce type d'usine dans leur environnement proche.

Votre directeur général des services vous demande d'étudier les conséquences sur le territoire et sur l'organisation de la collectivité de la mise en place de ce type d'ICPE.

Question 1 (5 points)

Gestion des risques

Vous proposerez une note analysant le dossier de l'incendie de Fos-sur-Mer. Vous ferez apparaître dans cette note les conseils et outils de prévention du risque à mettre en place dès la construction.

Question 2 (4 points)

Astreinte générale

Dans le cadre de l'astreinte générale mise en place sur le territoire de la communauté de communes, il faut prévoir l'intégration de ce risque d'incendie ICPE dans la procédure.

En prenant pour modèle l'annexe 1, vous établirez, sur votre copie, une fiche intégrant la prise en compte de ce risque dans la procédure opérationnelle.

Question 3 (4 points)

Plan Communal de Sauvegarde

L'usine sera construite sur le territoire de la commune et il va falloir intégrer ce risque dans le PCS. A cet effet, vous établirez un projet des fiches à intégrer à ce plan ainsi que la page explicative du risque.

Question 4 (7 points)

Il va donc être impératif de restructurer la gestion des risques et de créer une véritable cellule de crise. Il vous est demandé à l'aide des documents joints de faire une proposition en ce sens.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Fos-sur-mer : incendie à l'usine de déchets » - *Face au risque N°499*
- Janvier 2014 - 4 pages
- Document 2 :** « Fos-sur-mer » - revue de presse - *ARIA - MEDE* - 11 pages
- Document 3 :** « Conception des usines d'incinération des ordures ménagères
» (extraits) - *INRS* - Janvier 2006 - 10 pages
- Document 4 :** « Guide d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde » (extraits) -
Préfecture des Bouches-du-Rhône - consulté en mars 2015 - 25 pages
- Document 5 :** « Mettre en place une gestion des risques dans les collectivités » -
Frédéric Gaydre - TECHNI.CITES N°263 - 8 février 2014 - 2 pages
- Document 6 :** « La gestion de crise au niveau territorial » (extraits) - *Rapport 2012*
HCFDC - 14 pages
- Annexe 1 :** **Modèle fiche procédure d'astreinte - 1 page**

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents
non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*